

Ecole Ste Marie
32, rue de l'Eglise
85210 Ste Hermine
Tel : 02.51.28.81.77

PROTCOLE SANITAIRE

Ecole Ste Marie de Ste Hermine

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le chef d'établissement.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Il sera impératif que les enfants aient reçus de la part de leurs parents des recommandations et des explications sur **le maintien de la distanciation physique et L'application des gestes barrière.**

Il conviendra d'adopter une posture **rassurante et optimiste.** L'école ne sera pas « comme avant » mais restera un lieu d'éveil et d'épanouissement où les enfants vont développer une compétence essentielle, l'adaptabilité.

De même, s'il est exigé un protocole sanitaire à l'école, il nous apparaît essentiel de faire respecter les gestes barrières et les règles de distanciation en dehors de l'école.

C'est une question d'engagement et de responsabilité individuels pour le bien-être collectif.

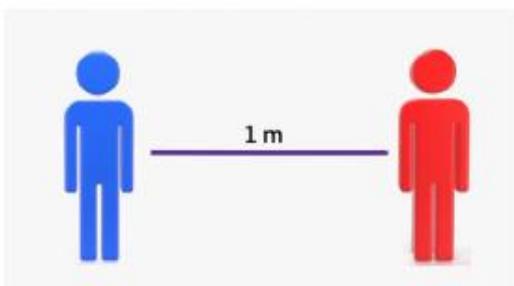
Adaptation du protocole national au contexte de l'école

Dans les pages suivantes, vous trouverez le protocole sanitaire de l'école Ste Marie de Ste Hermine.

L'équipe enseignante a travaillé à l'adaptation la plus ajustée possible aux contraintes de l'établissement.

Il est indispensable que vous preniez connaissance de ce protocole dans les moindres détails.

Le maintien de la distanciation physique



Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Les gestes barrières

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



Accueil des élèves

Afin de minimiser les flux de circulation et les contacts, il a été décidé de **scinder l'école en 2 parties** :

- Pôle « Maternelle » : classe de Marie-Renée / Céline
- Pôle « Primaire » : classes de Salomé / Delphine / Caroline / Fabrice

Les entrées et sorties de l'école se feront ainsi par **2 accès**, rue de l'Eglise pour le pôle « primaire » et rue Lafayette, pour le pôle « maternelle ».



Aucun parent ne sera autorisé à entrer **dans les locaux**, à l'exception des parents de élèves de Petites Sections (**la 1^{ère} semaine**).

- **Pôle « Maternelle » : classe de Marie-Renée / Céline**

Chaque enfant sera accueilli avec son parent à l'entrée du couloir « Maternelle » par son enseignante (côté préau pour la classe Marie-Renée et côté cour pour la classe de Céline).

Le jour de la rentrée, l'accueil des « Maternelle » s'échelonnara de 8h40 à 9h15 (Priorité sera donnée aux parents se rendant au travail.)

- **Pôle « Primaire » : classes de Salomé / Delphine / Caroline / Fabrice**

Les enfants rentreront par le portail, rue de l'Eglise. Le jour de la rentrée, ils seront accueillis sur la cour par leur enseignant par classe. Ensuite, pour le reste de l'année, ils se rendront directement dans leur classe.

A la sortie, les parents seront invités à rentrer sur la cour pour récupérer leur(s) enfant(s) en respectant le règles de distanciation et le sens de circulation.

Nous rappelons qu'il est impératif de **respecter les horaires** de l'école afin de faciliter la gestion déjà complexe de la situation.

Plans d'entrée et de sortie en début et fin de journée (cf annexes)

Sur temps scolaire, les entrées et sorties éventuelles se feront uniquement par la rue de l'Eglise.

Lors des entrées et sorties, il sera demandé de **respecter un sens de circulation par la droite**.

Il sera également demandé aux parents de **respecter la distanciation physique lors de la sortie et d'évacuer rapidement les lieux. Il apparaît ici évident que les enfants ne seront accompagnés à l'école par une seule personne (parent ou proche)**.

Le lavage de mains



Lavage
des mains
obligatoire

Dès l'entrée dans l'école, les enfants se laveront les mains. Ce lavage de mains constituera **le 1^{er} geste barrière (entre la maison et l'école)**. Ce 1^{er} lavage de mains nous apparaît comme un des plus importants de la journée. Il conviendra d'en faire l'explication aux enfants.

Une petite vidéo sera disponible sur le site de l'école pour expliquer.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'école;
- avant et après chaque repas ;
- avant et après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Le port du masque

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque est rendu obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Bien entendu, le port du masque n'est pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, , pratiques sportives, etc.). Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

Pour les personnels

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. Toutefois, le déroulement de la journée et des activités scolaires sera organisé pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

Récréations

Les temps de récréation **seront échelonnés et se feront par classe** sans interaction des enfants des différentes classes.

Les jeux de ballons et de contact seront interdits.

Chez les plus petits, l'utilisation des bicyclettes, tricycles,... se fera par roulement. Chaque engin sera désinfecté après chaque utilisation individuelle.

Les jeux de sable, de construction et échasses seront proscrits.

Le lavage des mains se fera en début et en fin de récréation sous la surveillance des enseignants et du personnel.

Nettoyage/désinfection des locaux /ventilation

L'école a fait l'acquisition de produits d'entretien « spécial COVID 19 », conforme à **la norme EN 14476**.

Chaque classe sera équipée de produits désinfectants (qui seront bien sûr mis hors de portée des enfants) pour nettoyer dès que nécessaire les surfaces de contact.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) sera réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs (comme les poignées de portes) sera également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux se fera le plus fréquemment possible et durera au moins 15 minutes à chaque fois.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux.

Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures

Utilisation du matériel

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, crayons, etc.) est permise.

Gestion du temps de repas

La restauration scolaire devant être privilégiée, le service de restauration sera effectif dès la rentrée et répondra aux exigences sanitaires.

Le lavage de mains et la limitation du brassage des élèves seront les premières exigences. Le respect de la distanciation physique va être renforcé.

Les effectifs de l'école seront séparés en 3 groupes distincts qui mangeront dans des lieux séparés :

- Les classes de Marie-Renée et Céline dans la cantine habituelle
- Les classes de Salomé et Delphine dans le réfectoire des collégiens pour lundi puis dans la salle attenante au théâtre à partir de mardi.
- Les classes de Caroline et Fabrice dans la salle habituelle

Les élèves auront une place attitrée qu'ils garderont jusqu'à nouvel ordre.